



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le 25 septembre 2023,**

Le Conseil Municipal de la commune de La Verpillière,  
Dûment convoqué le 19 septembre 2023,  
S'est réuni en session ordinaire, à la Maison Girier à 18h, Place du Docteur Ogier, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MARGIER, Maire.

Etaient présents :

Patrick MARGIER, Patrick MARTI, Isabelle DURET, Ramazan TASLIBAYIR, Michel AMATLLER, Carole LASSAUSAIE, Ludovic LEGRAIN, Monique GIRAUD, Marcelle VIVENT, Olivier KLEIN, Danielle BERGER, Phillipe CHATON, Cyril LETORT, Annie SANCHEZ-BONNET, Armelle GIRERD-CHANEL, Michelle DUPORT, Bernadette SANCHEZ, Pascale SAUTAREL-BIDARD, Guy VASSAL, Hassina BECHAR, Sylvain MACLE.

Avaient donné procuration :

Yolaine ELEKA-VIENNE, Geneviève PORTRON, Laurent MATHE, Ali SMAOUI

Étaient absents :

Murat SOZERI, Clément BOUSQUET, Grégory BERTHET, Samira ACHOURI

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	21
Absents :	4
Procurations :	4
Votants :	25

### RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SIGNÉES DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le registre des décisions annexé à la présente,

**CONSIDÉRANT** que Monsieur le Maire présente le relevé des décisions qu'il a prises depuis la réunion du Conseil municipal du vendredi 09 juin 2023, dont le projet a été adressé aux conseillers municipaux,

**CONSIDÉRANT** que Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à formuler leurs observations,

**PREND ACTE** du relevé des décisions du Maire.

Pour extrait conforme.

Fait à La Verpillière, le 25 septembre 2023

Le Maire,

Patrick MARGIER



*La présente délibération est susceptible de recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification et de sa transmission au représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun - Boîte postale 1135 - 38022 Grenoble cedex) ou sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.*